

Le cochon des intérêts

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **29 (1891)**

Heft 31

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-192451>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le 20 mars, deux des signataires du titre se présentèrent à S., ils avaient égorgé plusieurs poules noires, vu des trésors immenses; mais ils n'avaient pas pu les retenir; ils demandaient en conséquence un délai de six jours, échéant au 26 mars, pour continuer leurs recherches et se familiariser avec le fameux livre.

Le sursis fut accordé, il s'écoula, et le livre ne fut pas rendu. S. alors remplit le blanc-seing et chercha à vendre son titre aux procureurs-jurés, qui refusèrent de l'acheter.

Pendant ce temps, les signataires du titre avaient été priés un pasteur du voisinage de traduire le livre, qui devait leur procurer les moyens d'obtenir une fortune colossale sans nuire à personne. Le pasteur désabusa ses visiteurs et défera les faits à la connaissance du préfet, qui à son tour avisa le juge de paix. Enfin, les signataires portèrent plainte en abus de blanc-seing et en escroquerie. Avant toute plainte, cependant, le livre avait été restitué, et S. avait écrit, en date du 22 juin, à ses débiteurs qu'il les déchargeait de toute dette et qu'il leur remettait le titre à son retour de voyage.

La plainte eut son cours, les débats eurent lieu à Moudon le 27 septembre 1854.

Le jury admit que S. avait employé des manœuvres frauduleuses, qu'il s'était entouré d'un crédit imaginaire pour se faire souscrire une valeur de 3000 fr., et il le condamna à douze mois de réclusion comme coupable de tentative d'escroquerie.

S. est alchimiste et astrologue, il a trouvé la pierre philosophale. Selon lui, tous les métaux contiennent de l'or, et il a trouvé un moyen simple d'extraire ce métal précieux des métaux inférieurs qui le renferment.

S. a employé sa fortune entière à cette recherche. Dans sa cave, que le jury a visitée, se trouve un immense fourneau en fer, valant poids brut 1,500 fr., tout autour duquel sont des pots aussi en fer, dans lequel se placent des cornues. Des centaines de cornues tapissent les cloisons, d'énormes vases sont remplis d'acide nitrique, sulfurique; partout sont suspendus des thermomètres, des pincettes; des livres d'astrologie, d'alchimie, la plupart en allemand et en latin, sont épars et ouverts; on remarque des boussoles marines, des boussoles enchantées qui font découvrir les mines, des baguettes magiques qui font trouver les sources, des balances, des calendriers d'horo-scope, etc., etc. Dans la cornue, on dépose un morceau de fer, par exemple, et on verse de l'eau régale, puis on bouche hermétiquement. La cornue est entourée de sable, et chaque pot renferme sa cornue. Le fourneau est chauffé pendant quarante jours, le métal entre en décomposition, les matières impures se séparent, les parcelles d'or se rejoignent; à un moment donné, la cornue resplendit d'un éclat pareil à la lueur de l'aurore boréale; on laisse refroidir, on ouvre la cornue au fond de laquelle on trouve un morceau d'or plus ou moins pur, que les orfèvres achètent et paient en bon or monnayé.

Les métaux d'ailleurs n'existent pas comme métaux, ce sont des émanations des planètes, l'or est le signe visible du Soleil, l'argent de la Lune, le fer de Mars, le cuivre de Vé-

nus, le mercure de Mercure, le zing de Jupiter, le plomb de Saturne.

Le fer renferme beaucoup d'or; *Mars est prima tinctura solis*. Les lois de la nature sont unes, les choses célestes sont régies par les mêmes lois que les choses terrestres. De même que dans l'ordre céleste Mars est placé près du Soleil et Saturne près de la Lune, de même sous terre le fer et l'or sont mélangés, le plomb et l'argent sont agrégés. C'est la théorie des premiers voisins.

Les planètes et leurs représentations terrestres sont reliées par sept Esprits auxquels il faut nécessairement s'adresser dans la recherche de la pierre philosophale. Il faut se placer aussi sous la protection des Esprits des quatre éléments, Esprit du feu, Esprit de la terre, de l'eau et de l'air.

L'alchimiste se met en communication directe avec les Esprits au moyen de talismans en parchemin, provenant de la peau d'un agneau de vingt-et-un jours, né sans tache, et couverts d'hieroglyphes tracés avec du sang de dragon rouge.

Le zibet est d'un puissant secours: c'est une substance animale déposée sous le sable, dans le désert, par une chatte sauvage; autour d'elle rondent les animaux féroces, venus de loin, tournant dans un cycle immense, ne pouvant ni s'approcher, ni s'éloigner, à la fois repoussés et retenus.

Atrayant à l'excès, cette substance aimable appelle et soumet les Esprits. Le vrai zibet est jaune, et se trouve à Bâle, à la pharmacie noire.

S. a puisé ces renseignements dans un livre préexcellent sur tous les autres livres, composé par Louis Sadoc, docteur-cardinal, attaché à la cour du Pape, intitulé: *Astrologische, alchimische magia metallorum*. C'est là le livre magique qui a donné naissance au procès du 27 septembre 1854. Il a disparu dès lors.

Le cochon des intérêts.

Mademoiselle Louise Bonin, vieille célibataire, avait pour créancier un petit fermier du Jorat, qui ne payait jamais ses intérêts qu'à contre-cœur, et longtemps après l'échéance. Aussi méditait-il depuis plusieurs années de demander à Mademoiselle Louise, — c'est par ce prénom seulement qu'on la nommait à la ferme, — d'en réduire le taux.

Les derniers intérêts qu'il a payés l'autre jour à sa créancière étaient échus depuis bientôt trois mois; aussi cette dernière ne put-elle s'empêcher d'en faire l'observation.

— Ecoutez, David, lui dit-elle d'un ton amical, je n'ai pour vivre que mes petites rentes, et juste pour nouer les deux bouts. Vous comprendrez dès lors que si je ne puis les toucher à l'échéance, je me trouve gênée, ennuyée.

— Mais, mademoiselle, on a toujours bien payé: ça peut aller quelques jours plus tard quand on n'a pas le temps de venir, mais pas plus... D'ailleurs puisqu'on en est là, mademoiselle, je vous dirai que cet intérêt au cinq est trop cher... L'argent a baissé, vous savez;

on peut en trouver au quatre et demi tant qu'on veut... Je crois donc que je vais m'arranger pour vous rembourser ce titre; à moins que vous ne mettiez l'intérêt au quatre et demi...

— Eh bien, David, puisque nous nous connaissons depuis si longtemps, que nous n'avons jamais eu que d'excellents rapports, et pour ne pas avoir le souci de placer cet argent ailleurs, je consentirai encore à mettre l'intérêt au quatre et demi; mais à une condition expresse: c'est que vous serez exact; je vous le répète, vous ne l'avez pas toujours été.

— Mais si, mademoiselle, vous vous trompez, je vous assure... Du reste, voyez-vous, ça peut pas manquer; chaque année nous engraissons un cochon exprès pour ça; nous le vendons pour vous payer.

— C'est que vous le vendez quelquefois bien tard, et je dois attendre.

— Oh que non, mademoiselle, je vous dis, ça peut pas manquer, il est réservé pour ça... On l'appelle même Mademoiselle Louise, pour ne pas vous oublier: c'est le cochon des intérêts... Vous pouvez être tranquille.

Le Comité de direction de la *Société de l'Orchestre*, qui ne laisse échapper aucune occasion d'être agréable à notre public, nous a favorisé, jeudi, de deux charmants concerts, donnés, l'un au Jardin de l'Arc, dans l'après-midi, et l'autre, le soir, dans le jardin du Casino-Théâtre. Ce dernier, où il y avait foule, a été un peu contrarié par quelques averses. Malgré cela, chacun a gardé sa place en plein air, jusqu'à la fin. Le programme très varié, et le concours de Monsieur Currat, l'ont facilement emporté sur les ondées. Il n'y avait qu'un inconvénient, celui de ne pouvoir à la fois battre des mains et tenir son parapluie.

Le chanteur du *Ranz des Vaches* a eu le succès qui l'a suivi partout. Il a été tout particulièrement applaudi dans la romance *Je crois*.

L'Orchestre, qui a fait grand plaisir, a terminé par les *Echos de la Fête des Vignerons*, cette délicieuse fantaisie, qui ne manque jamais de réjouir et charmer l'auditoire.

L. MONNET.

PARATONNERRES

Installations sur constructions de tous genres. Système perfectionné. Grande spécialité; nombreuses références.

L. FATIO, constructeur, à LAUSANNE

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes.

Encaissement de coupons. Recouvrements

Nous offrons net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 13,25. — Canton de Fribourg à fr. 27. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 48. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,75 De Serbie 3 % à fr. 85. — Bari, à fr. 67. — Barletta, à fr. 44. — Milan 1861, à fr. 43. — Milan 1866, à fr. 12,75. — Venise, à fr. 26. — Ville de Bruxelles 1886, à fr. 99. — *Port à la charge de l'acheteur. Nous procurons également, aux cours du jour, tous autres titres.*

J. DIND & Co, Ancienne maison J. Guilloud.

4, rue Pépinet, LAUSANNE

Succursale à Lutry. — Téléphone.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.